



Signes religieux : faut-il reconsidérer l'obligation scolaire ?

CHRONIQUE. Face à la multiplication des tenues islamiques dans certains lycées, la loi n'est pas la solution. Il faut se donner la possibilité d'exclure certains élèves. Printemps 2004 : une loi interdit les signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance à une religion dans les établissements scolaires. Printemps 2022 : les enseignants courent les radios et plateaux télé pour signaler la recrudescence des entorses à cette loi. Ils ne sont malheureusement pas victimes d'hallucinations collectives : leurs dires sont corroborés par la publication d'une note « confidentielle » signée du service central du renseignement territorial (SCRT). Une conseillère principale d'éducation est même la cible de menaces de mort depuis qu'elle a refusé à une jeune femme l'accès à une salle d'examen.

Ne tournons pas autour du pot : voiles, abayas et Kamis pullulent aux portes des collèges et lycées. Et ce sont bien ces vêtements islamiques qui font polémique car ils sont le signe d'un wahhabisme rigoriste. Les lois successives visant à les interdire n'ont eu comme effet que de pousser ceux qui voulaient les porter vers des établissements confessionnels ou de les radicaliser davantage. Vous l'aurez compris, à titre personnel, je suis opposée au fait que la loi se mêle de la tenue des gens. Toutefois, si le règlement d'un établissement scolaire exige le port d'une tenue particulière, les élèves se doivent de le respecter.

Le ministre de l'Éducation, monsieur Pap Ndiaye, avait ponctué sa visite au collège de Samuel Paty, à Conflans-Sainte-Honorine, d'un « c'est la République qui gagne, malgré tout ». La République, cette super-héroïne qui triomphe de tout... Pourtant, la réalité est un peu différente. Cette victoire-là ne s'autoproclame pas. C'est peut-être pour cela que, quelques semaines plus tard, à l'issue du conseil des ministres du 14 juin, notre ministre frais émoulu a déclaré au sujet de la prolifération des signes religieux devant les lycées : « Nous sommes très bien équipés pour répondre à ce phénomène. »

Une adresse électronique !

Ah, enfin un ministre qui ne fait pas dans l'inflation législative ! Enfin un homme politique qui ne se jette pas sur l'occasion pour faire voter une loi portant son nom ! Enfin un responsable qui va mettre en œuvre les solutions existantes ! Écoutons la suite attentivement. Qu'entend-il par « bien équipés » ? « Il y a des équipes valeurs de la République dans chaque rectorat. » Ah. Bon. Mais encore : de qui, de quoi s'agit-il ? Comment ces équipes empêcheront-elles nos islamistes en herbe de parader habillés en imams ?

Pour en avoir le cœur net, je pars immédiatement surfer sur les eaux bleu-blanc-rouge du site de l'Éducation nationale, qui me donne quelques pistes : les équipes valeurs de la République sont « mobilisées sur le terrain » et « apportent "un soutien concret" aux écoles et établissements, notamment en situation de crise ». Concret ? Concret comment ?

Eh bien, tenez-vous bien : elles disposent d'une adresse électronique permettant aux chefs d'établissement de les saisir directement et peuvent même « solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale valeurs de la République ou le Conseil des sages de la laïcité en cas de fait grave. Un coordinateur laïcité du ministère rappelle le demandeur sous 24 heures ».

En parallèle, un plan de formation aux valeurs de la République et à la laïcité a été lancé et a permis de former 300 000 enseignants. Le ministère a équipé les classes de



plusieurs guides et coffrets républicains différents. Inutile de se faire du mal en estimant la dépense correspondante...

Pourquoi s'échiner à éduquer des jeunes qui n'en ont pas le désir ?

Avec un tel dispositif, nul doute que les petites frappes de banlieue n'oseront plus braver les règlements. Voyant que tous les « acteurs de la communauté éducative » font tant d'efforts pour se former puis transmettre les valeurs de la République, ils cesseront immédiatement leurs provocations, remplis de respect et d'émotion citoyenne...

Foin de persiflage. Que faire ? Je crois qu'il est temps de reconsidérer l'obligation scolaire, en tout cas son amplitude : pourquoi s'échiner à vouloir éduquer de jeunes gens qui n'en ont pas le désir ? Quel intérêt supérieur justifie que les bons élèves, ceux qui respectent leurs professeurs et le savoir, ceux qui ont envie d'apprendre et de progresser, subissent les agressions et les menaces de ceux qui les méprisent ?

Pourquoi prendre le risque de dégoûter les professeurs au point de les pousser à démissionner en masse, comme cela se produit depuis quelques années ? Il faut exclure ces élèves intenable, ceux qui refusent de respecter les règles des établissements qu'ils entendent fréquenter. À eux, à leurs parents de trouver une alternative : emploi, apprentissage, établissement privé, année de césure... On ne peut pas faire le bonheur des gens contre leur gré.

Foin de management !

Il est également urgent de reconsidérer l'offre scolaire. Il y a quelques jours, j'ai pris le temps d'observer deux lycéens, jogging oversize et baskets dernier cri, qui chahutaient comme des enfants sur l'aire de jeux d'un parc du 17^e arrondissement de Paris, balançant leurs sacs à dos, l'un humiliant l'autre, visiblement bien moins sportif. Leur vocabulaire ainsi que leurs attitudes étaient ceux de tout petits enfants, la vulgarité en plus. L'un d'eux a fini par s'exclamer : « Hey, fais gaffe, mon cahier de management ! »

Quelle urgence y a-t-il à enseigner le management à des gamins qui ne maîtrisent ni leur langue ni les codes du comportement en public, ce que mes parents auraient appelé la bienséance ? L'autorité s'appuie sur l'exemple : il faut que les établissements scolaires fassent preuve d'exigence. Reprenons les bases avec ces élèves ou ceux-ci seront de toute façon disqualifiés pour trouver un emploi mais bien assez qualifiés pour vendre leur âme au premier diable idéologique qui passera. Foin de management ! La langue française, le calcul, l'histoire et la géographie...

En Bretagne, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les enfants des côtes étaient en moyenne plus instruits que ceux de l'intérieur du pays. Les premiers étaient destinés à commercer avec des étrangers, activité nécessitant la maîtrise du calcul et un bon niveau de langue. A contrario, les enfants de l'intérieur n'avaient pas besoin de cette instruction mais aidaient aux travaux des champs. C'est la raison pour laquelle ils fréquentaient moins l'école. Louis Pergaud évoque ce phénomène dans *La Guerre des boutons*. L'école doit être désirable et non obligatoire. Elle se rendra désirable lorsqu'elle saura à nouveau élever et instruire ceux qui lui sont confiés.

On peut ainsi espérer repêcher quelques élèves. Quant à ceux qui, malgré tout, s'entêteront à braver la loi et les règlements, c'est à la police qu'ils doivent être confiés, quelle que soit leur tenue.

